

# S'UNIR POUR CONSTRUIRE



**ENSEMBLE, NOUS SOMMES LA CONSTRUCTION.**

# UNIS POUR UN RAPPORT DE FORCE EN 2021

Aux travailleurs et aux travailleuses de l'industrie,

Tout d'abord, nous tenons à remercier tous les membres qui nous sont fidèles année après année et qui nous ont permis de demeurer l'association syndicale la plus puissante au Québec depuis sa création! La FTQ-Construction c'est près de 77 000 travailleurs et travailleuses de l'industrie de la construction.

**La FTQ-Construction c'est également une voix au conseil d'administration de la FTQ qui, quant à elle, représente plus de 600 000 travailleurs et travailleuses au Québec. Nous sommes le seul syndicat de la construction à participer au conseil d'administration de la CNESST et à celui du Fonds de solidarité FTQ qui investit dans l'économie québécoise et crée des emplois de qualité en construction.**

La table est mise pour les négociations de 2021. Les associations patronales commencent déjà à tracer les lignes sur lesquelles nous aurons à nous battre et certaines de ces luttes sont même déjà commencées. Les travailleurs et les travailleuses de la construction auront besoin d'un puissant rapport de force pour contrer ces attaques patronales.

Déjà, notre régime d'assurance MÉDIC est mis à mal par le prix en hausse des médicaments. À moins de l'adoption d'un régime d'assurance médicament universel, il faudra une plus grande contribution de l'employeur pour garder notre régime à flot et cesser les coupures.

Aussi, nous devons discuter de la mobilité de la main-d'œuvre. Après une attaque juridique de l'ACQ, le Tribunal administratif du travail (TAT) a déclaré invalides et inopérants des articles du règlement et non écrites des clauses des conventions collectives en rapport avec la mobilité. Le TAT a suspendu l'effet de telle déclaration jusqu'au renouvellement de ces conventions collectives, ce qui nous laisse avec la tâche de repenser nos règles lors des négociations à venir. Même si nous continuons la bataille devant les tribunaux supérieurs afin de contester cette décision du TAT, c'est aux tables de négociation que l'on aura le plus de pain sur la planche pour protéger le droit de travailler de manière prioritaire dans la région où on réside. Le choix de la région où le travailleur veut vivre est et demeure une préoccupation et une priorité pour la grande majorité de nos membres dans le contexte particulier de précarité de l'emploi dans l'industrie.

Nous menons nos luttes avec un esprit syndical et de solidarité afin d'assurer des gains pour les 192 000 membres de l'industrie. La FTQ-Construction a besoin du support du plus grand nombre de travailleurs et de travailleuses de l'industrie afin de mener les batailles cruciales pour la construction.

Nous vous invitons à joindre notre grande famille. Nous vous assurons que nous ferons tout pour conserver vos acquis et améliorer vos conditions. Unis, nous sommes plus forts! Unis, nous gagnerons!

## PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE?

Nous vivons présentement des années prospères pour la construction : les annonces de grands projets s'accumulent et par conséquent, les heures travaillées aussi. Dans de nombreuses industries, on parle de pénurie de main-d'œuvre.

Malheureusement, la prospérité de la construction ne bénéficie pas à tout le monde également. Encore l'an passé, les travailleurs et les travailleuses de notre industrie ont travaillé en moyenne 946 heures. Il y a des travailleurs et des travailleuses qui sont disponibles à l'emploi, mais les employeurs préfèrent ouvrir les bassins plutôt que de leur payer leurs frais de déplacement.

**« TANT QU'IL Y AURA DES FAMILLES QUI N'ARRIVERONT PAS À BOUCLER LES FINS DE MOIS PARCE QU'ELLES NE FONT PAS ASSEZ D'HEURES, NOUS CONTINUERONS DE DIRE QU'IL N'Y A PAS DE PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE. »**

— **ÉRIC BOISJOLY, DIRECTEUR GÉNÉRAL.**

Tout ce que l'on demande c'est d'appliquer les conventions collectives et faire travailler les gens déjà dans l'industrie avant d'en faire rentrer davantage.

La FTQ-Construction croit que les patrons crient à la pénurie de main-d'œuvre afin d'obtenir des reculs dans les conventions collectives et des modifications réglementaires. Pour notre part, nous pensons plutôt qu'il faut penser à long terme. Les gens qui choisissent de faire carrière dans la construction savent que cela va demander du dur labeur et que ce sera épuisant physiquement. Mais ces sacrifices sont justifiés par le fait que l'industrie récompense ses travailleurs et ses travailleuses avec la promesse d'une bonne rémunération, des conditions avantageuses et la satisfaction du devoir accompli. Mais pour cela il faut travailler. Si on facilite trop l'entrée dans l'industrie, le jour où elle ralentira, on ne pourra plus tenir ces promesses auprès de tous. Voilà pourquoi la FTQ-Construction lutte pour conserver ces règlements et clauses de conventions collectives et protéger notre monde dans l'industrie.



## RÉCUPÉRER LE POUVOIR DE GRIEF

Saviez-vous que la loi qui régit les relations de travail dans la construction, la Loi R-20, limite les sujets qui peuvent faire l'objet de grief (arts. 61 et 62) ? Cette limite est un frein à la capacité des syndicats de défendre pleinement leurs membres.

Les syndicats peuvent faire des griefs sur les mesures disciplinaires, le congédiement, la mobilité de main-d'œuvre et le harcèlement psychologique. Toutes les autres conditions de travail qui ne sont pas respectées, par exemple, les heures supplémentaires non payées ou les erreurs dans les paies, doivent faire l'objet d'une plainte de salaire à la Commission de la construction du Québec (CCQ). La CCQ fait enquête et décide ou non de réclamer directement à l'employeur les sommes dues. Le processus de plainte est long et complexe. Le représentant syndical n'est souvent pas informé et, quand il l'est, il est limité dans ses actions pour aider son membre. Le processus favorise donc les employeurs qui ne veulent pas se conformer.

Depuis toujours, cela ne laisse que peu d'espoir aux travailleurs et aux travailleuses lorsque leurs droits sont bafoués. La FTQ-Construction veut briser cette dynamique. Nous voulons les moyens de faire appliquer vos conventions collectives, nous voulons les moyens de vous faire respecter.

### **COUPONS L'INTERMÉDIAIRE, REPRENONS LE POUVOIR**

Il n'est pas normal que la CCQ se mette entre les syndicats et les travailleurs lorsque vient le temps de défendre les conditions de travail. En limitant les sujets sur lesquels les syndicats peuvent faire des griefs, la Loi R-20 s'attaque à la liberté syndicale et réduit aussi la capacité de la FTQ-Construction d'intervenir pour le bien des travailleurs et des travailleuses. Entre le dépôt d'un grief et l'arbitrage, il existe de nombreux moyens afin de régler un différend, telle la négociation, qui nous sont présentement impossibles.

Lors des négociations, la FTQ-Construction lutte pour inclure des clauses avantageuses dans nos conventions collectives qui favoriseraient le respect des travailleurs et des travailleuses. Ces gains négociés doivent être accompagnés de moyens, comme les griefs, afin d'assurer leur application. Trop souvent, au lendemain des négociations, les employeurs oublient rapidement leurs engagements. Les paroles s'envolent et les écrits restent, mais lorsqu'il n'y a pas de dents pour mordre, les employeurs ne se sentent pas obligés de respecter les conventions. Alors il est impératif que nous ayons les outils pour forcer les employeurs à respecter les conventions collectives : des griefs !

# 40 ANS

## SANS PROTECTION DE LA LOI EN SST

Cela fait plus de 40 ans que la LSST a été adoptée par l'Assemblée nationale et la construction est toujours exclue des mesures de prévention alors que notre industrie détient le record de décès et d'accidents chaque année. Chacune des mesures en prévention sert à sauver des vies et des accidents. L'expérience des représentants à la prévention que la FTQ-Construction réussit à intégrer aux chantiers d'envergure et d'autres chantiers est concluante. Nous avons l'obligation de mettre en place toutes les mesures qui peuvent améliorer les performances en santé et sécurité sur les chantiers. Nos vies en dépendent! La FTQ-Construction est la leader au Québec en matière de santé et sécurité.

### DE LA DIGNITÉ SVP!

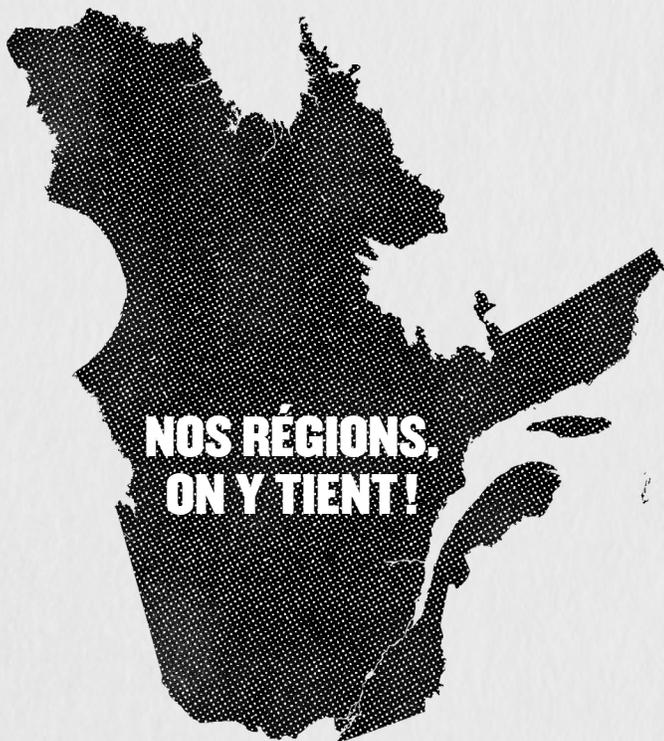
La FTQ-Construction revendique depuis 20 ans l'accès à des toilettes à chasse d'eau comportant un lavabo, de l'eau courante et du savon plutôt que des toilettes chimiques insalubres. En 2015, nous avons obtenu l'adoption du règlement obligeant l'utilisation de toilettes à chasse d'eau sur les chantiers de 25 travailleurs et plus. Malgré cela, nous avons été obligés de nous rendre devant les tribunaux pour faire appliquer ce règlement. Nous poursuivons nos actions pour forcer les patrons à appliquer cette décision historique.



### LA FORMATION INITIALE, C'EST CRUCIAL!

La FTQ-Construction lutte afin de s'assurer que le DEP soit la voie d'entrée dans l'industrie de la construction. Cela permet d'améliorer la compétence, assurer une meilleure connaissance des règles de santé et sécurité et améliorer la rétention de la main-d'œuvre. **La formation initiale c'est la voie pour la construction.**

# NOS REVEN



L'embauche régionale est un des principes fondamentaux de notre système de gestion de main-d'œuvre. Les travailleurs en région doivent pouvoir compter sur une priorité d'embauche dans leur région de domicile. La FTQ-Construction mène la défense de ce droit des travailleurs et des travailleuses devant les tribunaux et continue sa lutte pour protéger les régions du Québec. Nous nous engageons à poursuivre notre travail afin que les salariés régionaux puissent bénéficier d'un salaire décent.

#### Moyenne d'heures travaillées selon la région de domicile

Bas-St-Laurent-Gaspésie	780,07
Saguenay-Lac-Saint-Jean	757,56
Québec	973,86
Mauricie-Bois-Francs	897,15
Etrie	872,59
Grand Montréal	1003,31
Outaouais	692,61
Abitibi-Temiscamingue	755,38
Baie-James	712,33
Côte-Nord	902,44

## POUR DU PERFECTIONNEMENT SYNDICAL

Présentement, seuls les patrons et la CCQ peuvent donner des formations de perfectionnement subventionnées (Fiers et compétents). La FTQ-Construction désirait aussi pouvoir offrir des formations de perfectionnement vu que l'on connaît les besoins du marché et où sont nos membres qui peuvent participer à des formations. Malheureusement, les trois autres syndicats ont bloqué cette initiative avec la complicité des patrons.



## DES NÉGOS À ARMES ÉGALES

*Loi anti-briseurs de grève  
et rétroactivité*

Tant que la Loi R-20 n'intégrera pas des dispositions anti-briseurs de grève et n'autorisera pas de rétroactivité, le processus de négociation des conventions collectives sera à l'avantage des patrons. Ceci a pour effet de ralentir les processus de négociation et accélérer le recours à la grève ou au lock-out. La FTQ-Construction fait continuellement pression afin de rééquilibrer le processus de négociation pour nous permettre de négocier à armes égales. Il est temps de négocier une bonne fois pour toutes sans que les règles soient biaisées en faveur des patrons.

**MÉDIC**  
struction

## SAUVER MÉDIC CONSTRUCTION

Comme les autres assurances privées, le régime d'assurance MÉDIC est plombé par une hausse de 130% du prix des médicaments dans les dernières années. Afin de sauver notre régime d'assurance, la FTQ-Construction fait pression sur les gouvernements pour adopter un régime universel d'assurance médicament, ce qui soulagerait MÉDIC de 53% de ses dépenses afin de bonifier le régime. Les dirigeants et représentants de la FTQ-Construction participent à des rencontres auprès des députés provinciaux et fédéraux pour demander que des modifications règlementaires soient appliquées pour sauver les régimes d'assurance privés.

# INDICATIONS

## L'IMPORTANCE D'UN SYNDICAT DE MÉTIERS ET OCCUPATIONS

La FTQ-Construction est divisée par sections locales de métiers ou d'occupations. En tout, 17 sections locales qui peuvent défendre les intérêts des travailleurs et des travailleuses. Sur le terrain, cela veut dire des représentants issus des métiers et occupations qui défendent les métiers et occupations en connaissance des rouages et de la réalité du travail.

Lorsqu'ils interviennent auprès des employeurs, les représentants savent exactement de quoi ils parlent puisqu'ils ont vécu eux-mêmes sur des chantiers, c'est leur propre réalité. Cela permet d'avoir des interventions précises et des conseils pertinents pour régler des conflits ou se simplifier la vie.

Au-delà des interventions terrain, cela permet aussi de savoir de quoi on parle quand vient le temps de discuter des règlements de l'industrie. Il n'est pas surprenant que ce soit la FTQ-Construction qui défende les compétences des métiers et occupations. Les représentants de la FTQ-Construction sont issus de la base.

Au total, c'est plus de 120 représentants provenant des différents métiers et occupations qui travaillent ensemble pour le mieux de l'industrie. Quand vient le temps de penser aux besoins en perfectionnement, à la réglementation, à la prévention en santé et sécurité ou à l'éducation, nous savons de quoi nous parlons. Nous connaissons les besoins et nous savons exactement ce qu'est la vie de chantier.

**Parce qu'au final, la construction, c'est nous!**



**JOIGNEZ-VOUS À LA FTQ-CONSTRUCTION**

**#1**

**LE PLUS GRAND  
SYNDICAT DE LA  
CONSTRUCTION**



# AFFILIÉS





[fondsftq.com](https://fondsftq.com)

# On a tous un Fonds de solidarité.

Depuis plus de 35 ans, le Fonds soutient les entreprises et les travailleuses et travailleurs d'ici. Il contribue à la création, au maintien et à la sauvegarde d'emplois. Plus que jamais, le Fonds garde le cap et continue d'être solidaire avec les Québécoises et Québécois.

Parce que nous savons qu'il n'y a pas d'arc-en-ciel sans pluie, et que demain les entreprises du Québec rayonneront à nouveau.

**NOUS SOMMES  
LA CONSTRUCTION.  
NOUS CHOISSISSONS  
LA FTQ-CONSTRUCTION.**



**NUMÉRO  
À ACTUALISER**